

**Nombre de Délégués :**

En exercice	116
Présents	64
Procurations	9
Votants	73

DELIBERATION N°5-070622**Objet : Préparation des élections du 8 décembre 2022 du Comité Social Territorial (CST)**

L'an deux mille vingt-deux, le sept juin, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 30 mai 2022*

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Joël PARKITNY	
BORREZE	Pierre CHEVALIER	
CALVIAC EN PERIGORD	Sylvie MENARDY	
CARLUX	Marie-Laure FERBER	
CARSAC AILLAC	Laurent LACOMBE	Andrée CAMBIER
JAYAC	Guy ESTRUC	
PAULIN	Alain PERIQUOI	
PECHS-DE-L'ESPERANCE		
SALIGNAC EYVIGUES	Jacques FERBER	Didier DELBARY
SIMEYROLS	Marlène RODRIGUEZ	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET		
ST GENIES	Charles MOLINA	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Hervé MARCUS
STE MONDANE	Eric BOURDET	
VEYRIGNAC		

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Séverine RAMOS	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	Martine CONSTANT
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME	Patrick ARMAGNAT	Francis COUSIN
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	
GROLEJAC	Jocelyne TIREL LALAUDE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	
ST AUBIN DE NABIRAT	Véronique BENITTA	Damien BARD
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Catherine BERTHELOT	
LES EYZIES		
LES FARGES	Philippe LAVIEVILLE	
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	Marie-Paule HIAUT
PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	
THONAC	Cyril CERF	
VALOJOUXX		

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	
MARCILLAC ST QUENTIN	Michel ANDRE	
MARQUAY	Sylvie JESINGHAUS	Nathalie GLEMAREC
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	Fabien PERUSIN
SARLAT LA CANEDA	Marie-Pierre VALETTE	Marie-Pierre DELATTAIGNANT
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	
ST VINCENT DE COSSE		
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	Eric ALARD
STE NATHALENE		
TAMNIÉS	Isabelle MONTGERMONT	
VEZAC	Sylvie DELBARY	Christian SESTARET
VITRAC	Eric GAUTHIER	

Excusés :

Mme Dorothee DELTEIL (*Peyzac-le-Moustier*)

Procurations :

Mme Catherine CHEYROU (*Paulin*) donne procuration à M. Alain PERIQUOI (*Paulin*)
M. Marc PONS (*Tamniès*) donne procuration à Mme Isabelle MONTGERMONT (*Tamniès*)
Mme Christine LASCOMBE (*Marcillac-Saint-Quentin*) donne procuration à M. André MICHEL (*Marcillac-Saint-Quentin*)
Mme Marie-Annick DUCOIN-HAZARD (*Saint-Laurent-la-Valée*) donne procuration à M. Lilian GILET (*Saint-Laurent-la-Valée*)
Mme Claudine FARFAL (*Saint-Cybranet*) donne procuration à M. Alain BIELHER (*Saint-Cybranet*)
M. Dominique HERMENAULT (*Borrèze*) donne procuration à M. Pierre CHEVALIER (*Borrèze*)
Mme Marion CHAPUT (*Saint-Geniès*) donne procuration à M. Charles MOLINA (*Saint-Geniès*)
M. Hervé MENARDIE (*Saint-Martial-de-Nabirat*) donne procuration à François DEFONTAINE (*St-Martial-de-Nabirat*)
M. Francis JAGOURD (*Jayac*) donne procuration à M. Guy ESTRUC (*Jayac*)

M. Lilian GILET (*Saint-Laurent-la-Valée*) a été élu secrétaire de séance.

.....

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2 et 4,

Vu la délibération du Comité Syndical N°6-06/08/2020 du 06/08/2020 désignant les représentants de l'établissement public SICTOM (membres de l'organe délibérant ou agents de l'établissement) au sein du Comité Technique (CT) et également au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),

Vu la délibération du Comité Syndical N°11-110322 du 11 mars dernier, créant le Comité Social Territorial (CST) en lieu et place du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 3 juin 2022 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 61 agents, soit 53 hommes (87%) et 8 femmes (13%),

Vu l'avis du Bureau Syndical réuni en séance du 30/05/2022
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A) **Dit** que les collègues du Comité Social Territorial (CST) seront formés comme suit :

- **5** représentants du personnel titulaire, et autant de membres suppléants,
- **5** représentants des délégués de l'établissement public, et autant de membres suppléants,
- Tout en respectant la **parité hommes/femmes**.

Dit que, à compter du 08/12/2022 et jusqu'à la fin du mandat électoral, les représentants de l'établissement public SICTOM (membres de l'organe délibérant ou agents de l'établissement) au sein du Comité Social Technique (CST) seront :

MEMBRES TITULAIRES :

- ◆ *M. Jérôme PEYRAT, Président du SICTOM, élu de la commune de la Roque Gageac,*
- ◆ *Mme Eloïse MARADENE, élue de la commune de Prats de Carlux,*
- ◆ *Mme Marie Laure FERBER, élu de la commune de Carlux,*
- ◆ *M. Pierre CHEVALIER élu de la commune de Borrèze,*
- ◆ *M Patrick CROUZILLE élu de la commune de Proissans,*

MEMBRES SUPPLEANTS :

- ◆ *Mme Pierrette BLEMONT, élue de la commune de Sergeac,*
- ◆ *Mme Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU, élue de la commune de St Crépin et Carluçet,*
- ◆ *M. Lilian GILET, élu de la commune de St Laurent la Vallée,*
- ◆ *M. Jean Marie DESCAMP, élu de la commune d'Aubas*
- ◆ *Mme Marlies CABANEL élue de la commune de Sarlat la Canéda*

Rappelle que l'avis des représentants du personnel et celui des représentants de l'établissement public seront recueillis lors des réunions du Comité Social Territorial, dans le respect des textes règlementaires des instances.

Dit que l'élection des représentants du personnel s'effectuera le 08 décembre 2022

- soit auprès d'un bureau de vote unique situé au siège social du SICTOM DU PERIGORD NOIR, ouvert de 8 heures à 14 heures sans interruption,
- soit, en cas d'**indisponibilité des agents, par correspondance**, après inscription sur la liste des électeurs admis à voter par correspondance,

Donne délégation au Président du SICTOM, et en cas d'absence de celui-ci, aux Vice-Présidents ou au Directeur pour signer tout récépissé de dépôt relatif aux élections du Comité Social Technique du 08 décembre 2022,

B) **Dit** que le bureau de vote sera présidé par M. Jérôme PEYRAT, Président, et en cas d'absence, par l'un de ses Vice-Présidents,

C) **Désigne** Mme Marie Hélène HAVEL en qualité de secrétaire du bureau de vote,

D) **Décide** de ne pas recourir au vote électronique, ni au dépôt des candidatures par internet.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 07 juin 2022.

Jérôme PEYRAT
Président

